

**Postulat Catherine Labouchère et consorts – Analyse de l’aide sociale pendant la crise COVID-19 et quelles leçons en tirer pour un déconfinement progressif à succès**

*Texte déposé*

Le rapport social vaudois 2017 avait passé en revue les différentes mesures sociales dans le canton. C’était un état des lieux décliné en plusieurs chapitres. Rappelons qu’outre les mesures fédérales qui constituent la couverture de base et individuelle du minimum vital et celles des assurances sociales — AVS, AI, LAA, LAMAL, etc. — les cantons ont introduit, en plus, des prestations sociales sous conditions de ressources dont l’aide sociale. Leur nombre, leur organisation et les montants attribués varient d’un canton à l’autre.

Le canton de Vaud a recensé plusieurs catégories d’aides se déclinant en cinq chapitres :

- formation, insertion et réinsertion,
- aides aux familles,
- aides aux personnes en situation de handicap,
- aides aux populations âgées et/ou vulnérables,
- aides d’urgence (autres populations vulnérables).

avec, pour chaque chapitre, différentes prestations associées.

Le rapport social vaudois 2017 relevait à son chapitre « bilan et perspectives » des inquiétudes, notamment en relation avec le chômage de longue durée. Il constatait une amélioration globale du niveau de vie des ménages vaudois, mais aussi une stagnation, voire une diminution du revenu des ménages les moins aisés. Une des mesures préconisées était d’augmenter l’efficacité des politiques de réinsertion dans le marché de l’emploi et des stratégies qui y conduisent.

Avec l’arrivée de la crise du COVID-19 et les mesures de confinement, les aspects sanitaires ont été, à juste titre, prioritaires. Toutefois, à l’ère du déconfinement par étapes, si l’aspect sanitaire demeure fort, celui des stratégies liées à l’emploi et celui qui concerne les différentes situations sociales préexistantes à la crise, sont également à considérer avec la plus grande attention. Pour connaître les premières répercussions de la crise COVID-19 dans le domaine social, ce postulat demande une étude sur, entre autres, les points suivants :

- Dans les cinq chapitres d’aide décrits plus haut, ceux qui ont été directement impactés par la crise COVID-19 avec, si possible, les derniers chiffres.
- Une liste des points de vigilance sur les domaines qui pourront être impactés dans un deuxième temps.
- Une description des instruments de veille mis en place pour anticiper la survenue d’une augmentation d’aide massive à moyen et long terme.
- La collaboration durant la crise entre la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et les Centres sociaux régionaux (CSR) ainsi que celle des Offices régionaux de placement (CRS/ORP) dans toutes les régions vaudoises.
- La collaboration avec le service cantonal de l’emploi pour la prise en charge des demandeurs.
- L’information faite aux communes par l’intermédiaire des préfets.
- La politique de communication sur les actions conduites par la DGCS.
- Une estimation des besoins d’aide par domaine à court et à moyen terme.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Catherine Labouchère  
et 26 cosignataires*

## *Développement*

**Mme Catherine Labouchère (PLR) :** — Au moment où la crise sanitaire semble s'apaiser, même si la vigilance est de mise, ses effets subséquents économiques et sociaux prennent de l'ampleur. Afin de traiter le volet social, il y a lieu d'avoir des éléments d'appréciation chiffrés pour pouvoir y apporter des réponses adéquates. Certes, on n'a pas attendu pour prendre en charge les cas d'urgence, mais il faut aller au-delà, c'est-à-dire savoir dans quels domaines il faut agir en priorité, savoir quelles perspectives s'annoncent sur les court et moyen termes et déterminer quels sont les bons moyens pour y répondre. Pour avoir une solidarité responsable, il est nécessaire de ne pas se baser sur une seule réaction de première impression, mais de déterminer où, quand et avec quels moyens les bonnes solutions peuvent s'imposer. Je m'arrête ici, car nous aurons l'occasion d'en discuter de manière plus approfondie en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**